



RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA QUESTION ECRITE

de M. S. Amos du 19.05.2023

intitulée « Liaison zone commerciale de Villette et Chemin de la Gare »

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En séance du 30 mai, le Conseil municipal a pris connaissance de la question écrite de M. Samuel Amos concernant la liaison piétonne entre la zone commerciale de Villette et le Chemin de la Gare.

Le Conseil a demandé à la commission « Travaux publics et environnement » de traiter la demande. Pour ce faire, cette dernière a également concerté le service de l'aménagement du territoire notamment en lien avec la future révision du plan de zone et le projet Curala qui va changer l'organisation du territoire et du trafic multimodal dans ce secteur.

Selon le développement envisagé de ce secteur, le service de l'aménagement du territoire informe que la question du cheminement précité est déjà planifiée dans le projet Curala. Ici, il s'agirait d'en anticiper la demande d'autorisation et la réalisation afin d'améliorer dès que possible la liaison correspondante. Cette solution apparaît d'autant plus intéressante qu'elle répond aussi partiellement aux attentes exprimées des commerçants du secteur Villa des Dames, à la suite du réaménagement des places de stationnement.

Vu ce qui précède, le service des travaux publics peut confirmer, à ce jour, qu'il va étudier la faisabilité technique et légale de la création d'une liaison pédestre dans le talus situé sous le rond-point des Fleurettes.

Conséquences de la question posée et de la réponse donnée

Conséquences sur la bureaucratie : moyen
Conséquences financières : faible
Conséquences équivalent plein temps (EPT) : faible

Approuvé en séance du Conseil municipal du 20 juin 2023

Pour le Conseil municipal

Christophe Maret
Président

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général